

Projets financés ANR : accès ouvert immédiat aux publications

Accès ouvert **immédiat** aux publications évaluées par les pairs (articles).
Recommandation d'accès ouvert pour les autres types de publications
(chapitres, ouvrages, communications dans un colloque...)

3 aspects à prendre en compte :

Dépôt immédiat de la version publiée ou de la version *postprint* (version finale de son manuscrit acceptée pour publication) dans [HAL](#) ou [LilloA](#) au plus tard au moment de la publication.



Signalement du financeur sur la publication et sur le dépôt.

Par exemple, saisie du financement dans l'interface de dépôt sur HAL :

Financements

Projet(s) ANR
Veuillez saisir le code décision (ANR-19-ASMA-0007), l'acronyme du projet ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ANR.

Projet(s) ANSES
Veuillez saisir la référence (ANSES-référence), l'acronyme ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ANSES

Projet(s) ADEME
Veuillez saisir la référence (ADEME-référence), l'acronyme ou le titre du projet. Vous pouvez indiquer plusieurs projets ADEME

Projet(s) Européen(s)

Publication sous [licence Creative Commons \(CC BY\)](#) ou équivalente.
Nous recommandons d'apposer deux licences libres et compatibles : CC BY et Licence Ouverte 2.0 Etalab



Comment faire de l'accès ouvert immédiat ?

→ Plusieurs voies permettent un accès libre et immédiat aux articles :

Publication dans une revue entièrement en accès ouvert

- Prise en compte des frais de publication éventuels par le financeur.

Trouver des revues conformes :



Pas de prise en charge des frais pour les revues hybrides (coexistence des articles sous abonnement et articles en accès ouvert, moyennant frais de publication).

Publication dans une revue sous accord « transformant »

- Exemption des frais de publication

La page « [Accords concernant la publication en accès ouvert](#) » permet de vérifier l'état de ces accords à l'université de Lille. Les revues concernées peuvent être entièrement en accès ouvert ou hybrides.

Publication dans une revue à abonnement

- [Stratégie de non-cession des droits](#)

Au moment de la soumission, l'auteur informe l'éditeur que toutes les versions soumises seront sous licence Creative Commons CC BY, jusqu'à la version acceptée pour publication. L'auteur appose une licence CC BY sur la version soumise. Plus de détails sur la page [Appliquer la stratégie de non-cession des droits](#).



→ S'assurer de disposer d'une version sous licence [CC BY](#) :

- Si publication dans une revue en accès libre, avec ou sans paiement de frais de publication, s'assurer que la licence utilisée sur la version éditeur sera la CC BY. Dans le cas contraire, utiliser en tandem la stratégie de non-cession des droits : licence CC BY sur les versions auteur.
- Si publication dans une revue à abonnement, utiliser la stratégie de non-cession des droits : licence CC BY sur les versions auteur.
- Pour garantir la conformité avec la loi française, nous recommandons d'apposer deux licences libres et compatibles : CC BY et Licence Ouverte 2.0 Etalab

→ Dépôt immédiat en archive ouverte, d'une version sous licence CC BY, quel que soit le modèle de publication choisi.

